



COMMUNE DE
PRESINGE

LÉGISLATURE 2020-2025

**Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal
du lundi 22 février 2021**
(no 05)

Sont présents :

Membres de l'Exécutif

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Bernard MITTEY	<i>Adjoint</i>

Bureau du Conseil

Monsieur	Jacques-André ROMAND	<i>Président</i>
Monsieur	Benjamin CHABBEY	<i>Vice-président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

Conseillers municipaux

Madame	Marine AYMON
Monsieur	Jean-François BEAUSOLEIL
Monsieur	Christophe BONGARD
Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Monsieur	Thomas LÄSER
Monsieur	Paulo RODRIGUES DA GUERRA
Monsieur	Emmanuel ROSSI
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

Excusé s :

Madame	Emmanuelle SPINEDI	<i>Adjointe</i>
--------	--------------------	-----------------

Public : - / -

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 25 janvier 2021
2. Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 destiné à la renaturation du Nant de Cara (délibération)
3. Communication du bureau du Conseil municipal
4. Communication du maire
5. Rapport des commissions
6. Propositions individuelles et questions

M. le Président souhaite la bienvenue à tous dans la salle communale de Presinge et ouvre la séance à 20 h.

1. Approbation du procès-verbal du 25 janvier 2021

M. Thorens demande d'effectuer les modifications suivantes :

P. 4. §3 : « ~~M. Thorens et M. Läser pensent~~ qu'avant d'envoyer une réponse négative, ... »

P. 5. §a : « ~~... Les charges supplémentaires dues à la situation sanitaire représentent fr. 50'000.~~ »
remplacée par « Deux lignes supplémentaires ont été ajoutées au budget en raison de la situation sanitaire, fr. 50'000.- pour la crèche et fr. 15'000.- pour le jardin d'enfants. »

M. le Président constate qu'aucune autre remarque n'est formulée.

Les personnes présentes à cette séance approuvent à l'unanimité le procès-verbal avec les modifications ci-dessus.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 destiné à la renaturation du Nant de Cara (délibération)

M. le Maire répond à **M. Läser** et précise qu'il s'agit d'un collecteur principal d'eaux claires à ciel ouvert, qu'il ne s'agit pas d'un drainage, dont l'entretien revient à la commune.

M. Thorens annonce qu'il se retire du vote, car étant locataire d'une des parcelles concernées, il se sent partie prenante.

Puis, **M. le Président** procède à la lecture de la délibération et à son vote.

Délibération N°12/2020

Délibération
Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 60'100.- F
destiné à la renaturation du Nant de Cara

sur proposition du Maire et des Adjoints,

Le conseil municipal

DECIDE

par 8 oui, 1 abstention et 0 non,

1. *D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 60'100.- F destiné à la renaturation du Nant de Cara.*
2. *De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sur le compte 7900.00.31410.00.*
3. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire la fortune nette.*

M. le Président remercie l'Exécutif pour la préparation de cette délibération.

3. Communication du bureau du Conseil municipal

a. Courrier d'un particulier

Comme convenu lors de la précédente séance, une réponse a été adressée à la personne réclamant une action de la commune sur un chemin agricole qui se dégrade lors des chutes de pluie. Celle-ci a renvoyé un nouveau courrier en date du 3 février insistant sur sa demande.

M. le Maire explique une nouvelle fois la situation de ce chemin et pourquoi il estime que le reliquat des améliorations foncières ne peut pas être utilisé pour ce cas.

M. Läser intervient et relate sa conversation avec un des propriétaires de la parcelle qui envisage effectivement de poser un drainage, mais qui ne verrait pas d'objection à ce que la commune participe financièrement.

M. Rodrigues da Guerra se demande à quel titre ce particulier interpelle la commune, puisqu'il n'y réside pas, ni n'y exploite de terrains.

Il est finalement décidé de remettre le dossier à la commission des routes et d'envoyer à cette personne une lettre d'accusé de réception et de demande de renseignements sur sa qualité.

- b. Modification d'un article dans la LAC (administration des communes)

M. le Président communique l'information reçue du Conseiller d'Etat Thierry Apothéloz concernant la loi 12785 adoptée par le Grand Conseil le 29.01.21. Elle concerne la prolongation de 3 ans du délai pendant lesquels les communes sont autorisées à adopter un budget déficitaire sans présenter de plan de retour à l'équilibre.

4. Communication du maire

- a. Conciergerie de l'école et de la salle communale

Au 1^{er} janvier 2021, une dame a commencé à 50% ses nouvelles fonctions de concierge de ces deux bâtiments en remplacement de l'employé qui a pris sa retraite en fin d'année. Pour le remplacer dans l'entretien des immeubles route de La Louvière 1-3 et route de Presinge 139, la régie a engagé une autre dame à 27%. Les deux personnes donnent pour l'instant entière satisfaction.

- b. Mobilitri

Depuis le début de l'année, l'installation ne vient plus à Presinge, l'emplacement à l'Abbaye n'ayant été mis à disposition que pour le lancement de cette offre jusqu'à la fin 2020. Il est envisagé de poser les véhicules sur le parking en face de la mairie, mais la commission de l'environnement va étudier les possibilités.

- c. Covid-19

Comme annoncé en janvier, trois entreprises communales ont été identifiées et contactées dans le contexte des cas de rigueur. Deux d'entre elles ont répondu et ont reçu une somme provenant du budget d'aide sociale.

- d. Travaux de Swisscom sur la commune

M. le Maire résume les informations qu'il a reçues et les montre dans un diaporama. Swisscom a déjà effectué des travaux d'augmentation de la bande passante à Presinge en 2020 et les terminera prochainement. Les hameaux Cara et La Louvière pourront bénéficier d'ici avril-mai d'une couverture du réseau fixe à Ultra Haut Débit rapide et performante, grâce aux fouilles actuelles au Champ-de-Jus et à La Louvière. **M. Bongard** spécifie cependant qu'il s'agit pour l'instant d'un test d'un mois.

Des projets d'extension de la bande passante à Presinge sont prévus d'ici 2022, dont vers la zone de l'Abbaye. **M. Läser** s'étonne que Swisscom ne profite pas des fouilles actuelles dans ce secteur précisément pour déjà faire ces travaux. **M. Bongard** lui explique qu'une commission de coordination existe pour informer tous les intervenants possibles des ouvertures prévues, mais qu'elle ne peut les contraindre à effectuer des ouvrages.

- e. Rapport administratif 2020

M. le Maire informe les présidents de commission qu'ils ont jusqu'au 16 avril 2021 pour rendre leurs rapports pour 2020.

5. Rapport des commissions

- a. Bâtiments

M. Gaillard, président de la commission, tient à faire part de ses observations sur la rénovation des dépendances de la Ferme Gallay suite à ses deux visites du chantier et sa consultation des plans. Selon lui, le programme des logements qui seront mis en location à la fin de l'année n'est pas idéal, mais il a conscience que l'architecte a fait au mieux en fonction des impératifs dictés par la CMNS.

M. Beausoleil rappelle que cette rénovation a fait l'objet d'une très longue réflexion au sein du conseil municipal des deux précédentes législatures. L'alternative à laquelle les conseillers étaient confrontés consistait à, d'une part, laisser à l'abandon ce bâtiment patrimonial ou, d'autre part, à rénover en sachant pertinemment qu'il ne s'agissait pas de faire une opération immobilière rentable. **M. Beausoleil** affirme que cependant le plan financier prévoit une situation équilibrée et que l'investissement a été décidé en connaissant les défauts inhérents à l'environnement de ces bâtiments.

M. le Maire fait remarquer à M. Gaillard que ce projet est le résultat de près de 10 ans de travail, qu'il y a déjà une liste de personnes intéressées pour la location d'appartements et qu'il n'a donc pas de craintes pour l'avenir de cet ouvrage.

- b. Culture

M. Rossi signale que le Festival Antigél ouvre sa billetterie pour des performances à réserver sur son site.

M. Gaillard souhaiterait que le journal communal s'enrichisse d'articles plus culturels, historiques ou sociaux et suggère que les conseillers intéressés à participer à cette démarche le contactent.

6. Propositions individuelles et questions

a. Parcelle 1859, chemin des Cordonnières

M. Läser demande s'il y a de nouvelles informations concernant le devenir de cette parcelle pour laquelle des promoteurs avaient contacté la mairie. **M. le Maire** confirme qu'un projet de construction a été présenté et modifié à plusieurs reprises pour s'intégrer au mieux au centre du village (toiture à deux pans, aspect « villageois »). Il informe que la demande d'autorisation de démolition-construction a été déposée le 22 février 2021.

b. Voitures électriques

M. Rodrigues da Guerra demande s'il y a un projet d'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques dans le village. **M. le Maire** dit qu'il n'en a pas encore été question. Il explique que les SIG subventionnent la pose d'une borne de recharge lente à hauteur de Fr. 1'000.- pour les propriétaires privés. Pour les locataires des immeubles communaux, **M. Bongard** spécifie que chacun peut faire poser une prise individuelle à ses frais et, qu'en principe, le propriétaire ne devrait pas s'y opposer.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h.

Jacques-André ROMAND
Président du Conseil

Caroline RADICE
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Martine Gremion Engeler